

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction du Patrimoine Culturel

Monsieur Thierry WAUTERS

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 21/05/2026

N/Réf. : BXL20443_759_PREA

Gest. : GM/EDS

V/Réf. : 2043-0195/15/15/2025-477PU

Corr DPC: Emanuelle de Sart

NOVA : //

Théâtre de la Monnaie, Place de la Monnaie

(= les façades, la toiture et certaines parties de l'intérieur classées comme monument)

AVIS PRÉALABLE: Restauration et travaux d'amélioration du Grand Foyer

Demande de BUP – DPC du 11/05/2026

Avis de principe de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 11/05/2026, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 13/05/2026, concernant la demande sous rubrique.

L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 14/09/2000 classe comme monument les façades et toitures, ainsi que certaines parties intérieures du Théâtre Royal de la Monnaie, situé Place de la Monnaie à Bruxelles. Sont classés: les façades et la toiture, ainsi que certaines parties intérieures: le hall d'entrée, les escaliers d'honneur, en ce compris les sculptures et les décors peints qui les ornent, le grand foyer, le salon royal, le vestiaire, la salle de spectacle et les espaces de circulation y donnant accès.

Le projet vise la restauration des décors du Grand Foyer ainsi que l'amélioration du confort des usagers et la mise en conformité technique de l'espace. Les principales interventions proposées concernent :

- le renforcement structurel du plancher ;
- la restauration des décors et des toiles des murs et plafonds ;
- la mise en conformité des installations électriques ;
- le renouvellement des dispositifs d'éclairage ;
- l'installation d'un système HVAC et de ventilation ;
- l'amélioration des performances acoustiques ;
- la mise en conformité de la sécurité incendie ;
- la restauration du mobilier classé ainsi que le renouvellement des rideaux et des bars ;
- l'intégration d'une œuvre d'art dans le parquet.



Photo extraite du dossier de demande

Avis de principe de la CRMS

La CRMS accueille favorablement le principe général de restauration du grand foyer et les propositions visant à restituer la qualité patrimoniale et la splendeur de cet espace majeur du Théâtre Royal de la Monnaie. La Commission apprécie la qualité et la clarté des études stratigraphiques réalisées, lesquelles permettent de justifier des choix cohérents et documentés en matière de restitution des décors et de leur polychromie. Elle est également favorable au principe d'une amélioration des installations techniques et des performances de confort.

Toutefois, elle estime que la recherche de performances maximales — notamment en matière d'acoustique, de ventilation ou de sécurité incendie — ne peut se faire au détriment de la lisibilité patrimoniale, du maintien des éléments d'origine et de la qualité spatiale du foyer. Dans cet espace somptueux, les détails d'intégration revêtent en effet une importance essentielle. A cet égard, plusieurs interventions proposées ne sont pas suffisamment documentées pour permettre à la Commission de se prononcer en pleine connaissance de cause, notamment en ce qui concerne le rendu de l'intégration de certains équipements techniques (cf. infra). La CRMS observe, en outre, que les plans sont trop sommaires et/ou individualisés en fonction des types d'équipements, ce qui rend difficile l'évaluation de l'impact global du projet sur la salle et ses décors.

Enfin, il est indispensable d'assurer une coordination et une cohérence globale avec le projet de restauration de l'enveloppe extérieure actuellement à l'étude, dont plusieurs points concernant de près la restauration du Foyer ou pourraient avoir un impact sur celui-ci (contre-châssis dans le foyer, création éventuelle de balcons, placement d'une œuvre d'art lumineuse prévue au niveau du portique).

La CRMS se prononce de la manière suivante sur les différentes questions traitées dans la présente demande :

- Renforcement de la structure du plancher

Des sondages ont permis d'identifier partiellement la structure du plancher, mais sa capacité portante n'a pas pu être entièrement documentée. En outre, des vibrations ont été constatées lors de fortes occupations, ainsi que la non-planéité du support. Pour assurer une capacité portante suffisante et pour remédier aux autres problématiques, il est proposé de renforcer le plancher tout en intégrant une nouvelle structure, composé de poutrelles métalliques HEB 160 et de panneaux CLT, dans l'épaisseur de la superstructure existante (21cm). Lors de cette opération, le parquet d'origine serait soigneusement démonté, restauré et remis en place.

La CRMS marque son accord sur le principe de cette intervention qui présente des avantages en matière de stabilité, de confort vibratoire et d'amélioration acoustique sans porter atteinte à des éléments relevant du patrimoine.

- Restaurations des décors des murs et plafonds

Les études stratigraphiques ont permis d'identifier 7 interventions de (re)mise en peinture dans le Grand Foyer. On propose de revenir à la 5^e intervention, présentant un décor dans les teintes 'beige brun', 'beige rosé' et vert pâle rehaussé de dorures, car celle-ci correspond à l'époque où les toiles marouflées ont été placées (fin XIXe S).



Polychromie de la 5^e intervention – extr. du dossier de demande

La Commission salue la qualité des études stratigraphiques particulièrement claires et rigoureuses et approuve ce choix qui est logique et cohérent avec l'histoire matérielle du lieu.

- Électricité

L'installation électrique existante dans le Foyer doit être mise en conformité. La salle comprend par ailleurs plusieurs équipements liés à la technique de scène du Foyer (écrans, haut-parleurs, caméra, spots et rack audio-visuel) qui sont peu intégrés et perturbent la lisibilité des décors.

Le projet prévoit de renouveler les câblages électriques, de renforcer et de regrouper les équipements liés au service catering dans 3 locaux de service, de placer des alimentations complémentaires nécessaires au bon fonctionnement des équipements de scène via des boîtiers intégrés dans les soubassements, d'ajouter des alimentations DATA et de renouveler les équipements audio-visuels (écrans, haut-parleurs, micros, caméra, rack audio-visuel mobile, éclairage de scène). Les nouveaux câblages seront intégrés dans des passages existants, rassemblés dans les locaux de service, dans les trémies libres du couloir ou dans des saignées soigneusement réalisées dans des surfaces moins décorées (par exemple : les ébrasements des fenêtres), ou placés le long des ouvrages saillants ou dans le nouveau complexe de sol. Les teintes et types exacts des équipements seront soigneusement choisis afin d'assurer une intégration discrète.

La CRMS souscrit à la mise en conformité des installations électriques. Toutefois, le dossier manque de précisions quant à l'impact sur les décors et sur la lisibilité de la salle, en raison de la superposition d'un grand nombre d'équipements techniques contemporains, tels que les écrans, haut-parleurs, barres-truss, spots, etc. Elle insiste sur la nécessité de réduire au maximum la présence visible de ces équipements. Les plans, très sommaires, montrent en effet que certains de ces dispositifs, tels que des écrans placés devant deux baies de fenêtres, ne seraient pas compatibles avec la mise en valeur du foyer. Il est indispensable d'affiner l'intégration de ce type d'éléments et de fournir des informations complémentaires et plus détaillées afin de permettre une évaluation précise de l'impact patrimonial de l'ensemble des dispositifs projetés.

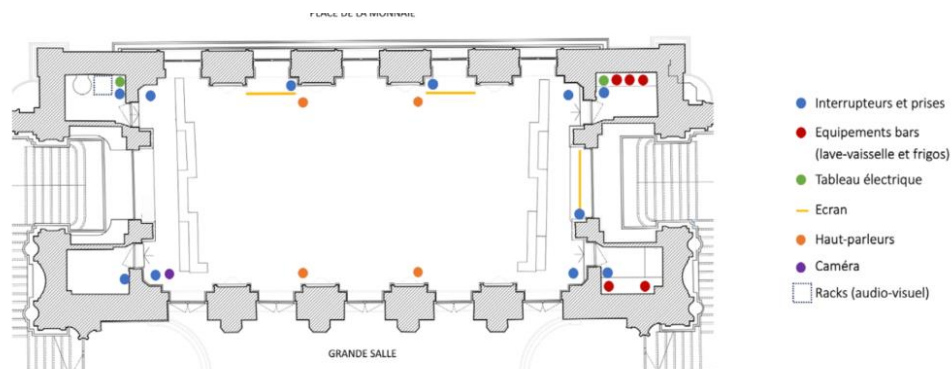


fig. 34: électricité - situation projetée (proposition)

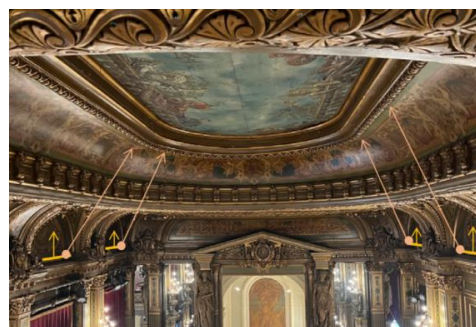
Extr. du dossier de demande

Éclairage

Le projet prévoit trois niveaux d'éclairage :

- *un éclairage d'ambiance* : il s'agit de l'éclairage historique (girandoles, appliques), qui sera recâblé avec des éléments LED, avec maintien de la température de couleur. Les appliques situées à l'arrière des bars sont plus récentes et leur style dénote par rapport aux luminaires plus anciens. Elles seront remplacées par un modèle sobre et discret ;

- *un éclairage de spectacle* : deux barres de fixation (truss) sont prévues de part et d'autre du Foyer, au droit des parties planes (au-dessus des chapiteaux des pilastres), pour suspendre les équipements d'éclairage et autres techniques de scène .
- *un éclairage scénographique des décors et des toiles* : il est proposé d'éclairer le plafond par une lumière enveloppante, s'harmonisant avec la couleur de l'éclairage existant (lumière homogène et diffuse, éclairage sobre et enveloppant, absence de lumière rasante, lumière sans rayonnement IR ni UV). Cet éclairage serait réalisé au moyen de bandes LED et de spots posés sur la corniche supérieure.



Indication schématique de l'éclairage scénographique

La CRMS encourage la restauration de l'éclairage historique et est favorable au principe d'une actualisation des autres installations, pour autant que les nouveaux dispositifs soient compatibles avec la bonne conservation, la lisibilité et la mise en valeur des décors existants.

En ce qui concerne l'éclairage scénographique, la CRMS s'interroge sur sa plus-value pour le foyer et estime que les propositions relatives à ce dispositif restent encore insuffisamment concrètes. La Commission demande de justifier davantage cette option et de détailler les dispositifs projetés, leurs modes de fixation et leur impact visuel afin d'évaluer plus finement leur intégration dans l'espace classé.

HVAC et ventilation

Actuellement, le foyer ne possède pas de système de ventilation et présente notamment des problèmes de surchauffe en été. Le demandeur souhaite intégrer un nouveau système permettant de ventiler, de refroidir et de chauffer l'espace. Il s'agit de 4 groupes de ventilation qui seraient placés dans 2 locaux actuellement inoccupés, situés de part et d'autre du foyer. Cette configuration permettrait de réduire les nuisances acoustiques liées à l'installation ainsi que les déperditions thermiques. L'installation serait raccordée à l'extérieur via des grilles de ventilation intégrées dans les châssis de ces locaux. La pulsion et l'extraction de l'air dans le foyer se ferait via des percements ponctuels dans les murs du foyer donnant vers les locaux techniques.

Si l'intégration de groupes de ventilation dans deux locaux latéraux semble une piste pertinente, cette proposition soulève encore d'importantes questions quant à son impact sur les parties classées, sur le foyer et ses décors, mais aussi sur les fenêtres donnant vers l'extérieur. L'installation nécessiterait des percements, démontages partiels et réintégrations des décors, ainsi que le placement de nouveaux dispositifs (jets, grilles) susceptibles de perturber la cohérence des décors, sans que ces interventions ne soient suffisamment documentées à ce stade pour en mesurer précisément l'impact visuel et matériel. Des plans et élévations détaillés et complets devront être fournis afin d'illustrer cet impact. Au stade actuel du dossier, la CRMS ne peut donc pas juger du bien-fondé patrimonial des propositions faites.



Indication schématique des dispositifs liés à la ventilation – extr. du dossier de demande

Acoustique

Au niveau acoustique, le constat est fait d'une mauvaise isolation acoustique entre le foyer et l'extérieur, ainsi qu'entre le foyer et la grande salle.

Pour améliorer l'acoustique entre le Foyer et l'extérieur, il est proposé de placer des contre-châssis du côté intérieur des châssis existants, encore d'origine, qui seront eux-mêmes restaurés. Cette option avait également été annoncée lors de la demande d'avis de principe sur la restauration de l'enveloppe extérieure, prise en charge par un autre bureau d'étude ¹.

Le dossier actuel précise que ces contre-châssis seraient métalliques et placés au droit des pilastres existants. La teinte retenue serait cohérente avec celle des murs. Bien que la CRMS ne se soit, dans un premier temps, pas opposée au principe de contre-châssis, pour autant qu'ils soient davantage détaillés, elle craint, à la lumière du présent dossier et au vu des décors somptueux, que cette intervention altère significativement la perception du foyer et ait un impact défavorable sur les décors des pilastres. Elle exprime dès lors de fortes réserves quant à la compatibilité de cette intervention avec la mise en valeur de cet espace classé et estime que les gains acoustiques et thermiques attendus doivent être réévalués au regard des impacts patrimoniaux engendrés.

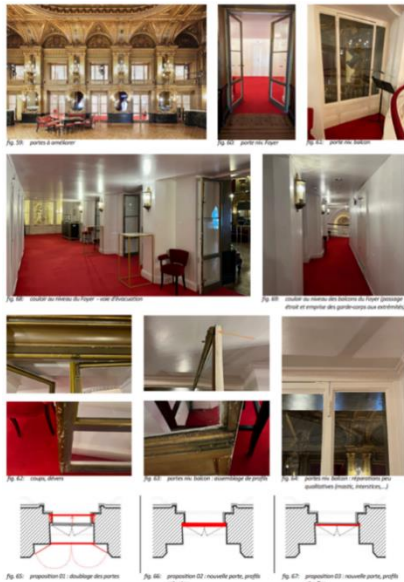
Pour améliorer l'acoustique entre le Foyer et la grande salle, le projet propose d'intervenir sur les 5 portes et 5 châssis d'origine donnant sur le couloir entre le foyer et la salle. Idéalement, le projet souhaite atteindre une isolation acoustique de 75 dB (alors qu'actuellement, l'isolation du Foyer vers le couloir est de 24 dB et de 54 dB vers le dernier rang de la grande salle).

Trois pistes ont été étudiées : le déplacement des portes et châssis existants vers l'intérieur du Foyer et le placement de nouvelles portes acoustiques dans les ébrasements existants ; le remplacement des châssis par de nouveaux modèles présentant les performances souhaitées ; ou le remplacement par de nouvelles portes et de nouveaux châssis plus performants, tout en permettant de se rapprocher davantage de l'aspect des modèles existants.

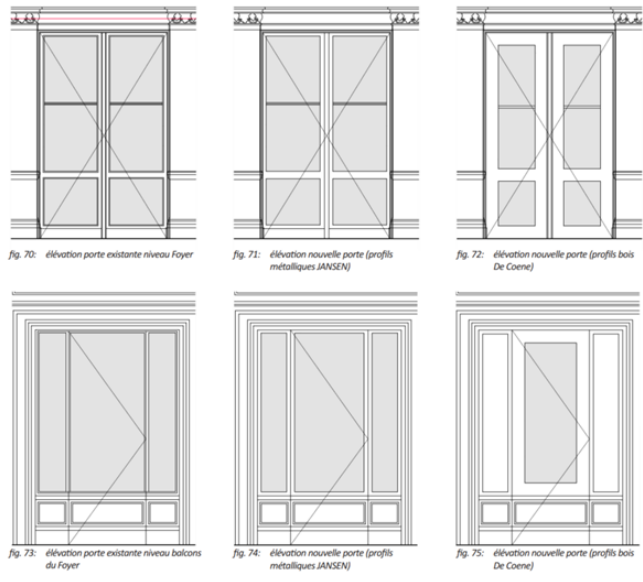
Outre le fait que la CRMS s'interroge sur le niveau de performance acoustique recherché (75 dB), qui semble particulièrement élevé, elle ne peut valider l'option retenue consistant à remplacer systématiquement les portes et châssis d'origine. Ces éléments sont d'origine, de grande qualité et jouent un rôle important dans la composition et la perception du foyer. Leur remplacement conduirait à une perte matérielle et visuelle importante et paraît déraisonnable au regard du gain acoustique

¹ https://kcml.brussels/sites/default/files/avis/752/BXL20443_752_PREA_Munt.pdf

(cette intervention permettrait de passer de 24 à environ 36 dB). La CRMS demande dès lors de poursuivre l'étude sur ce volet du dossier, en privilégiant le maintien des portes et châssis existants et en visant des performances raisonnables. N'est-il pas possible d'améliorer ces menuiseries un les adaptant ponctuellement ?



Portes et châssis entre foyer et couloir vers la salle et schéma des 3 options étudiées



Elévation porte et châssis existants et projetés (2 variantes) - extr. du dossier de demande

Sécurité incendie

La proposition consiste en :

- l'installation de détecteurs incendie dans le Foyer, dans les locaux de service et dans les combles ;
- l'installation d'extincteurs ;
- l'intégration de clapets coupe-feu au droit des tuyauteries des groupes de ventilation ;
- l'installation d'un éclairage de sécurité ;
- l'intégration de revêtements Promat et de portes EI dans les locaux situés près des cages d'escalier.

En ce qui concerne les dispositifs prévus dans le foyer proprement dit (extincteurs, éclairage de secours), la CRMS demande de fournir les détails nécessaires pour en apprécier l'impact. Elle s'interroge par ailleurs sur la nécessité de placer des dispositifs d'éclairage de sécurité du côté du foyer, de part et d'autre des portes vers le couloir. Ces portes étant vitrées, les dispositifs implantés dans le couloir ne pourraient-ils pas assurer une évacuation lisible ?

De manière générale, la CRMS estime qu'il y a lieu d'appliquer les normes SIAMU de manière proportionnée, tout en recherchant des solutions sur mesure présentant un impact limité sur le patrimoine.

Mobilier, rideaux et bars

La CRMS encourage la restauration du mobilier classé et souscrit au changement de la couleur rouge du garnissage et des rideaux actuels vers des tonalités vertes. Ce choix contribue à la cohérence de l'ensemble des décors.

Concernant les nouveaux bars modulables, la Commission admet le principe d'un mobilier mobile et modulable répondant aux besoins d'exploitation contemporains du foyer, mais estime que ces dispositifs pourraient gagner en sobriété dans leur matérialité. Une attention particulière devra par ailleurs être portée au système de roulettes afin d'éviter toute dégradation du parquet historique.

Intégration d'une œuvre d'art dans le parquet

La CRMS n'est pas favorable à l'intégration d'œuvres d'art dans le parquet historique telle que proposée. Sans remettre en cause les qualités artistiques de l'intervention, celle-ci impliquerait une intervention irréversible et impactante sur le parquet d'origine de 1856-1857, ce qui ne paraît pas pertinent au regard des efforts entrepris pour restaurer et restituer les décors selon un état de référence cohérent.

Pour conclure, la CRMS demande de poursuivre l'étude sur les points qui ne permettent pas encore une évaluation approfondie ou qui posent problème au vu de leur impact patrimonial. Elle propose également une visite des lieux pour mieux comprendre l'étendue de certaines propositions. De manière générale, les interventions énoncées dans la présente demande d'avis préalable, devront également faire l'objet, lors de la demande de permis, d'une description détaillée, attestant de leur faisabilité sur le plan technique et de leur compatibilité avec la valorisation du grand foyer et de ses décors.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



G. MEYFROOTS

Secrétaire-adjointe



S. VAN ACKER

Président

c.c. à : edesart@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; crms@urban.brussels